

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE- ADRESSE DU 28 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai deux mille dix-huit à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse convoqué le vingt-trois mai deux mille dix-huit conformément à la Loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire.

Etaient présents : Madame Claire Mas, Madame Catherine Guignery, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Luc Lefèvre, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Sophie Derudder, Madame Odile Fischer, Monsieur Jean-Paul Bravard, Monsieur Antoine Vivien, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Michel Malandain, Madame Marie Hélène Fleury, Madame Christelle Msica-Guérout, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Isabelle Micheneau, Monsieur Régis Lallemand, Monsieur Paul Lafleur, Madame Françoise Martin, Monsieur Elian Pilvin, Monsieur Dominique Jeanne dit Fouque, Monsieur Jean-Charles Dufait.

Etaient absents: Madame Sylvie Molcard, Madame Gersende Le Dimna, Madame Laura Fiat.

Etaient absents avec pouvoir : Monsieur Michel Harel (pouvoir à Monsieur le Maire), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Madame Fischer), Madame Julie Dubosc (pouvoir à Madame Mas), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Monsieur Egloff),

Assistait également Monsieur Canayer, Directeur Général des Services.

Nombre de votants : 26

Monsieur Paul Lafleur est nommé secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour Monsieur le Maire souhaite apporter quelques informations aux conseillers municipaux.

Visite du Président du Conseil Départemental

Monsieur le Maire indique que, sur invitation de Madame Msica, Monsieur le Président du Conseil Départemental s'est rendu à Sainte-Adresse et que cette visite s'est agréablement déroulée.

Madame Msica ajoute que ce parcours était essentiellement lié à la visite de Sainte-Adresse; le Président s'est rendu à l'EHPAD de la Roseraie, puis au collège de la Hève, dont les travaux d'extension du restaurant scolaire seront prochainement engagés, puis direction le site de l'ancienne ENSM et les espaces naturels sensibles et enfin visite du bord de mer et des épis.

Monsieur le Maire ajoute que le SGAR (Secrétaire Général aux Affaires Régionales) s'est également rendu dernièrement à Sainte-Adresse ; le problème de la réfection des épis et celui du bout du monde a été évoqué.

Monsieur le Secrétaire a proposé une aide financière à la réalisation de travaux .

Par ailleurs, c'est avec satisfaction que Monsieur le Secrétaire a souligné l'ambiance conviviale qui règne sur le territoire Dionysien.

Dixie Days

Monsieur le Maire indique que les Dixie Days 2018 se sont très bien déroulés ; l'atmosphère était festive, le soleil généreux et les amateurs de musique fort nombreux.

Monsieur Bravard ajoute que cette 22^{ème} session a accueilli environ 30.000 spectateurs. De jeunes musiciens et orchestres ont fait l'unanimité de tous ; cette formule « rajeunie » semble être une expérience à renouveler.

Monsieur le Maire rappelle que les chiffres officiellement rapporté ont fait état de 10.000 personnes le samedi et 20.000 le dimanche.

Salon des services à la personne

Monsieur Egloff rappelle que ce salon était organisé pour la quatrième année consécutive ; il remercie à ce titre Madame Berthelot pour son implication lors de cette manifestation.

Monsieur Egloff indique que 25 exposants s'étaient donné rendez-vous à l'Espace Sarah Bernhardt ; des projets ont été élaborés conjointement avec la ville ; Monsieur Egloff rappelle que ce salon s'adresse à quiconque désire œuvrer dans le domaine « du travail à la personne ». Il remercie également Madame Fischer ainsi que les élus qui ont participé à cette journée porte ouverte.

20^{ème} anniversaire du jumelage Sainte-Adresse/De Panne

Monsieur Jean-Marc Lefebvre indique que les sportifs belges ont été accueillis à Sainte-Adresse lors de ce week-end de rencontre sportive ; des tournois amicaux ont été organisés, une gerbe de fleurs a été déposée au monument du Roi Albert et une visite de la ville et des alentours proches en minibus a été appréciée de tous.

Monsieur le Maire ajoute que deux élus, l'adjoint au sport et l'adjoint à la culture de la commune de De Panne, ont fort apprécié ces festivités ; il souligne à ce titre qu'il s'est engagé auprès des édiles à se rendre l'an prochain à De Panne.

Festival Apollo

Monsieur Paul Lafleur rappelle que l'association Helios présentera la seconde édition du Festival Apollo le samedi 23 juin 2018 de 13h à 22h place Maréchal Joffre au « Bout du Monde ».

Plus qu'un événement, le festival Apollo est une expérience de vie tournée vers la culture, la musique, l'art et surtout le rassemblement festif. Cette seconde édition a pour objectif de mettre à l'honneur les différents acteurs associatifs locaux, mais également de révéler la richesse artistique de la région.

Monsieur Lafleur indique qu'il est possible de suivre le déroulement de ce festival de musiques nouvelles et électroniques sur le site [Facebook: @helioscollectif](#).

Monsieur le Maire ajoute que cette belle animation prendra fin lorsque la ville du Havre démarrera sa saison estivale.

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part des communications suivantes :

Remerciement pour les subventions

- L'association « les Amis de l'orgue » remercie la municipalité pour la subvention qui lui a été accordée.

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises conformément à la délégation qui lui été accordée.

Décision n° 24.2018 Vente d'un véhicule de type camionnette appartenant aux services techniques de la ville à l'entreprise NORMANTECH

Décision n° 25-2018 Réalisation du plan de gestion des espaces naturels communaux du Cap de la Hève – prestation de l'agence Fauna Flora

Décision n° 26.2018 Vente de jardinières appartenant à la ville à des entreprises et particuliers

Décision n° 27.2018 Demande de raccordement électrique pour borne de recharge de véhicules électriques sise rue Georges Boissaye du Bocage – gymnase Tabarly – Sainte-Adresse - contrat avec l'entreprise ENEDIS

Décision n° 28.2018 Convention d'occupation du domaine public - ville de Sainte-Adresse/garage/Sainte-Adresse automobiles – exposition véhicules neufs et occasions – place Masquelier

Décision n° 29.2018 Convention d'occupation du domaine public – ville de Sainte-Adresse/cirque Fratellini – place Maréchal Joffre – avenant n° 1

Ordre du jour du Conseil Municipal du 28 mai 2018

Ordre du jour

Appel nominal

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 avril 2018

- 1 - Accessibilité – compte rendu d’activité 2017 - rapports annuels ADAP et PAVE
- 2 - Fonds de concours CODAH - demande de subventions
 - Voirie – tranche conditionnelle n° 2
 - Eclairage public - rénovation
 - Toiture des tennis – mise en sécurité
 - Eglise St Denis – mise en conformité électrique
 - Place Maréchal Joffre – installation de bancs
 - Réfection des allées du cimetière
 - Acquisition de 2 véhicules électriques – Services Techniques de la ville
 - Maternelle du Manoir – remplacements des jeux de la cour d’école
- 3 - Engie/Inéo – contrat de performance énergétique – bilan année 2017
- 4 - Restauration scolaire – révision des tarifs – année 2018/2019
- 5 - Les Ateliers de Sainte-Adresse – convention – renouvellement
- 6 - Personnel communal
 - a - Avancement de grades – année 2018
 - b - Composition du Comité Technique
 - c - Composition du Comité d’Hygiène de Santé et des Conditions de Travail
- 7 - Groupement de commande – achat de matériel informatique – adhésion – autorisation
- 8 - Subvention aux associations – année 2018 – 2^{ème} répartition
- 9 - Parcelle rue Jean Boulard prolongée – déclassement - cession
- 10 - Utilisation des équipements sportifs – mise à disposition-convention tripartite - signature = autorisation
- 11- Saison Culturelle Municipale 2018/2019 – définition des tarifs d’entrée.

Questions diverses

Accessibilité
Compte rendu d'activité 2017
Rapports annuels ADAP et PAVE

Madame Derudder expose ce qui suit :

« De la loi 2005-12 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées découlent un certain nombre d'obligations pour les Collectivités Territoriales.

Il s'agit tout d'abord de réaliser des travaux d'accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public répertoriés dans un Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP).

La loi prévoit également la réalisation dans chaque commune d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

Je me propose ce soir de vous dresser le bilan de ces deux programmes pour l'année 2017.

I – ADAP - Agenda d'Accessibilité Programmé

L'Agenda d'Accessibilité Programmé de notre commune a été validé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 septembre 2015 ; il présente la programmation sur 6 ans des travaux à réaliser dans les 20 Etablissements Recevant du Public de la ville.

Pour les 3 premières années (2016-2017-2018) les bâtiments concernés sont les suivants :

- Ecole Maternelle Antoine Lagarde
- Ecole Primaire Antoine Lagarde
- Crèche Liberty
- PMI
- Immeuble de la Marguerite
- Espace Sarah Bernhardt
- La Poste
- La Mairie

Après une année 2016 durant laquelle ont été réalisés des travaux dans tous les immeubles hormis celui de la Marguerite, l'année 2017 a été marquée par des difficultés à suivre la programmation du fait de l'absence prolongée de l'agent municipal chargé de la mise en œuvre de cet ADAP.

Dans ce contexte difficile ont néanmoins été réalisés les travaux suivants :

- Crèche Liberty - installation d'un visiophone : 3.848,45 €

- ⇒ Groupe Scolaire Antoine Lagarde – Primaire : pose de la grille d’assainissement. – cour de l’école : 218,06 €
- ⇒ Mairie - Mise aux normes de l’escalier principal : 5.311,18 €
 - Mise aux normes des sonnettes extérieures : 2.216,26 €
- La Poste – Mise aux normes de l’escalier : 824,23 €

Soit un total de 12.418,18 €

A ces travaux il convient d’ajouter la réalisation, toujours en cours, des registres d’accessibilité qui ont pour objet d’informer le public du degré d’accessibilité de chaque établissement.

II - PAVE - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics

Le PAVE de Sainte-Adresse a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2014. Il a permis de recenser les obstacles pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, ayant des difficultés motrices, souffrant de déficiences visuelles, auditives ou cognitives ou pour les personnes âgées fatigables ou les enfants.

A partir de ce constat, ce document fixe un certain nombre de préconisations à mettre en œuvre sur les principaux axes de communication de la ville.

A cet effet deux itinéraires prioritaires ont été identifiés.

Itinéraire 1 : parcours plage/pôles commerciaux et équipements administratifs : place Clemenceau, Broche à rôtir, place Quirié par les rues Reine Elisabeth, Albert Dubosc, Edith Cavell, Vitanval et Ignauval.

Itinéraire 2 : parcours permettant d’accéder aux équipements scolaires et sportifs : route du Cap, rues Jean-Louis Pesle et Georges Boissaye du Bocage.

Réalisation effectuées au titre du PAVE pour l’année 2017 :

▪ Places Personnes à Mobilité Réduite

⇒ 2 nouvelles places

- Rue d’Ignauval (au droit de l’impasse Houyvet)
- Parking du cimetière
- Rénovation marquage
 - Promenade du Bout du Monde + panneau
 - Rue Joseph de Querhoënt

▪ Travaux de voirie

- Dalles éveil de vigilance escalier rue désiré Dehors (+ potelet), partie haute de la rue Marie Talbot.
- Suppression de bornes béton entravant la circulation des piétons : angle de la rue d'Ignaival et de la rue Jean-Baptiste Paul Frémont, angle rue Jean Boulard, rue Charles Haas ».

Discussion

Madame Martin s'interroge sur les nouvelles réglementations à venir en matière d'accessibilité liée aux constructions neuves ; elle fait référence notamment aux immeubles qui vont être réalisés en lieu et place des anciens pavillons appartenant aux services des Phares et Balises et souhaite savoir si tous les logements seront aménagés, ou aménageables, ou s'il existe un quota en la matière.

Monsieur Vivien rappelle que le permis de construire est actuellement en cours d'instruction et qu'il s'appuie toujours sur l'ancienne réglementation ; cependant des modifications législatives devraient prochainement intervenir.

Madame Martin souligne que le prix de la construction devrait en être potentiellement alourdi.

Monsieur Vivien indique que 10% des logements doivent respecter la norme « logement adapté » ; il ajoute que pour le promoteur, il s'agit économie financière eu égard à la totalité de logements qui auraient pu potentiellement être adaptés.

Madame Msica indique que les textes de loi en la matière n'ont pas encore été définitivement entérinés et qu'il est prématuré de débattre actuellement sur ce sujet.

Par ailleurs, Monsieur Vivien s'interroge sur les courriers restés sans réponse adressés au responsable du magasin Carrefour Market concernant le stationnement des camions de livraison à cheval sur le trottoir et la chaussée ; il en va également de même au sujet de palettes bloquant la manœuvre des poids lourds.

Monsieur Vivien fait observer que, le trottoir étant rendu impraticable à cet endroit, les personnes à mobilité réduite sont contraintes de descendre sur la chaussée afin de poursuivre leur chemin encourant de ce fait un réel danger.

Il rappelle à ce titre que plusieurs réunions avec la copropriété des Arcades de la Roseraie ont été organisées mais qu'elles n'ont pas abouties.

Madame N'guyen propose une rencontre avec le responsable du magasin carrefour.

Monsieur le Maire souligne que ce débat serait à engager lors d'une commission consultative et non en séance de conseil municipal.

Monsieur Egloff rappelle que de nombreux courriers ont déjà été rédigés en ce sens à la copropriété et que celle-ci a sollicité une demande d'intervention de la ville auprès des gérants.

Monsieur Egloff propose d'engager une nouvelle rencontre avec le responsable du magasin afin de trouver des solutions pérennes liées à ces dysfonctionnements.

Monsieur le Maire rappelle toutefois qu'il est malgré tout difficile de programmer les horaires de livraisons mais précise cependant qu'il est nécessaire de donner une suite à cette affaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Fonds de concours CODAH
Demande de subvention

Monsieur Luc Lefèvre expose ce qui suit :

« La Ville de Sainte-Adresse bénéficie, au titre du Fonds de Concours Investissement mis en place par la CODAH, d'une somme de 1.404.845 € pour la période 2015-2020.

17 opérations ont déjà été financées dans ce cadre, pour un montant à déduire de 553.061,36€.

Les investissements que je vous propose ce soir d'inscrire au titre du 1^{er} semestre 2018 sont les suivants :

- 1- Programme de voirie 2018 (voiries du lotissement de la Hève) :
 - . montant de l'investissement : 151.727,30 € HT
 - . montant du Fonds de Concours : 75.863,65 €
- 2- Programme 2018 de rénovation de l'éclairage public :
 - . montant de l'investissement : 101.201,30 € HT
 - . montant du Fonds de Concours : 50.600,65 €
- 3- Mise en sécurité de la toiture du tennis :
 - . montant de l'investissement : 79.954,06 € HT
 - . montant du Fonds de Concours : 39.977,03 €
- 4- Mise en conformité électrique de l'église Saint Denis :
 - . montant de l'investissement : 55.272 €
 - . montant du Fonds de Concours : 27.636 €
- 5- Installation de bancs place Maréchal Joffre :
 - . montant de l'investissement : 10.102 €
 - . montant du Fonds de Concours : 5.051 €
- 6- Réfection des allées du cimetière (voirie) :
 - . montant de l'Investissement : 48.475 €
 - . montant du Fonds de Concours : 24.237,50 €
- 7- Acquisition de deux véhicules pour les Services Techniques Municipaux : (propreté et transport des denrées alimentaires pour la restauration scolaire) :
 - . montant de l'Investissement : 52.124,31 €
 - . montant du Fonds de concours : 26.062,15 €
- 8- Remplacement de jeux dans la cour de l'école maternelle du Manoir :
 - . montant de l'Investissement : 4.525 €
 - . montant du Fonds de Concours : 2.262,50 €

Le montant total de ces opérations s'élève à la somme de 503.380,97 € HT ; le montant des fonds de concours sollicités pour le premier semestre 2018 est de 251.690,48 €.

Je vous demande votre accord pour proposer ces dossiers au Conseil Communautaire de la CODAH ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Eclairage public – contrat de performance énergétique

Rapport annuel 2017– présentation

Monsieur Jean-Marc Lefebvre expose ce qui suit :

« Lors de sa séance du 22 décembre 2014 notre Conseil Municipal a attribué à l'entreprise INEO le marché de l'éclairage public de la ville.

A cette occasion, la ville a fait le choix de recourir à un contrat de performance énergétique qui vise à la réalisation d'investissements en vue de parvenir à un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique préalablement défini.

L'entreprise s'est ainsi engagée sur la durée du contrat (12 ans à compter du 1^{er} janvier 2015) à parvenir à une économie d'énergie de 55 % et à un taux de remplacement des équipements de 81 %.

Je me propose ce soir de vous résumer le bilan de l'exécution de ce contrat pour l'exercice 2017 en reprenant les 5 chapitres qui constituent ce marché.

I – G0 – exploitation du réseau

Une base de données répertoriant l'emplacement et les caractéristiques des points lumineux et des armoires de distribution ainsi que les travaux réalisés a été créée.

Cet outil dénommé Géolux, opérationnel depuis mai 2015, est régulièrement mis à jour. Il permet également de gérer les Déclarations d'Intentions de Commencement de Travaux susceptibles d'affecter le réseau (201 réponses apportées à ces DICT en 2017).

Dépenses annuelles mandatées pour le G0 : 7.178 € en 2017.

II – G1 – Gestion administrative de l'énergie

- Tous les compteurs EDF ont été relevés afin de pouvoir calculer avec précision les économies d'énergie réalisées à compter du 1^{er} juin 2015.

En 2017 les installations d'éclairage public ont consommé 526.375 KWh soit – 9,4% par rapport à 2016 (575.854 KWh).

Pour rappel la baisse de consommation relevée pour l'exercice 2016 se chiffrait à 11,52 %.

En deux ans, cette diminution de consommation est donc de 20,92 %, résultat supérieur aux objectifs fixés dans le contrat (7% prévu pour l'année 2017 et 12% pour le cumul des exercices 2016 et 2017).

- Un système de télégestion permettant les interventions à distance a été mis en place permettant notamment de modifier les programmations des luminaires.

En 2017, les programmations réalisées en fonction de la typologie des voies ont été les suivantes :

	Voies primaires	Voies secondaires	Voies tertiaires	Voies piétonnes
de l'allumage à 22h	50 % de flux lumineux	45 %	40 %	60 %
de 22h00 à 1h00	40 % de flux lumineux	35 %	35 %	50 %
de 1h00 à 5h00 du matin	30 % de flux lumineux	30 %	30 %	50 %
de 5h00 à l'extinction	50 % de flux lumineux	45 %	40 %	60 %

Cette programmation est bien sûr susceptible d'être modifiée à notre demande.

Dépenses 2017 au titre du G1 : 5.695 €

III – G2 – Maintenance et entretien

Pas de commentaires particuliers sur ce poste qui a été consacré à des changements de lampes (maintenance préventive) et à des dépannages (104 au cours de l'année 2017, 85 en 2016, 161 en 2015).

Coût TTC 2017 du G2 : 59.841 €

IV – G3 – Maintien du patrimoine, accidents et vandalisme

9 interventions ont été réalisées à ce titre (8 en 2016).

Coût G3 2017 : 4.918 €

V – G4 – Travaux

Les travaux de renouvellement ont été réalisés dans les rues suivantes :

Route d'Octeville, Broche à Rôtir, rues Edith Cavell, Thieullent, Albert Dubosc, de Vitanval, Delarbre, Général de Gaulle, Roi Albert, sente Alphonse Karr, jardin espace Claude Monet, impasses des Tilleuls et Thieullent.

Dans ces rues, les réseaux ont été rénovés et mis aux normes, elles sont toutes équipées de lanternes LED télé-gérées et toutes les consoles et les boîtiers de raccordement ont été remplacés.

Quant aux luminaires LED évoqués au poste G1, 87 ont été remplacés en 2017, soit 263 depuis le début du contrat.

Il reste à remplacer 700 luminaires d'ici l'échéance du contrat.

A titre d'information, la programmation des travaux pour 2018 concerne les rues suivantes :

Beau Panorama, Désiré Dehors, Gustave Lennier, boulevards Dufayel, Foch et Félix Faure, place Maréchal Joffre, Avenue du Nice-Havrais

Montant G4 2017 : 124.420 €

VI – G5 – Illuminations festives

Les motifs ont été installés le 20 novembre 2017, mis en lumière le 1er décembre et déposés à partir du 9 janvier 2018.

Montant G5 2017 : 16.070 €.

Au terme de cette troisième année d'application du contrat, nous pouvons nous féliciter de son exécution.

Comme nous l'avons souligné, les économies d'énergie réalisées suite aux différentes actions mises en place sont conformes à l'échéancier prévu voire dépassent les objectifs fixés annuellement. Même si une estimation financière de ces économies reste délicate à calculer,

on peut estimer sur la base d'un coût de 0,18 € le KWh que cela représente une somme de 8.900 €. (526.375 KWh consommés en 2017, 575.854 en 2016).

D'un point de vue budgétaire, le montant 2017 de l'exécution de ce contrat s'est chiffré à 218.122 € TTC.

- En fonctionnement : postes G0, G1, G2, G5 : 88.784 €
- En investissement : postes G3, G4 : 129.338 €

Le rapport détaillé et les annexes qui l'accompagnent sont bien entendu à votre disposition au secrétariat du Conseil Municipal. »

Discussion

Monsieur le Maire fait remarquer que les économies réalisées sont conséquentes grâce à ce contrat de performance énergétique ; il ajoute d'autre part que la taille de la centrale de production photovoltaïque devrait prochainement augmenter.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Restauration scolaire – révision des tarifs

Année 2018/2019

Madame Mas expose ce qui suit :

« Le conseil municipal fixe chaque année, par délibération, les tarifs des restaurants scolaires des écoles publiques de Sainte-Adresse, applicables à la rentrée de septembre.

Pour information, je vous rappelle que le prix du repas enfant comprend :

- la fourniture des ingrédients,
- la préparation des repas sur place dans des conditions d'hygiène et de sécurité toujours plus strictes et coûteuses,
- la surveillance des élèves et les activités de loisirs proposées sur le temps du midi (arts plastiques, jeux de société, bibliothèque, activités sportives)

Au vu de ces éléments, je vous propose ce soir d'appliquer pour la rentrée scolaire 2018/2019 les tarifs suivants :

Tarif du repas enfant **5,05 €** (inchangé par rapport à l'année scolaire 2017/2018).

Tarif du repas adulte **5,55 €** (5,50 € pour l'année scolaire 2017/2018) ».

Discussion

Monsieur le Maire rappelle que le service de la restauration scolaire donne entière satisfaction.

Madame Mas ajoute qu'une activité sur le temps de pause méridienne est maintenue pour la période de novembre à avril.

Elle précise également que le personnel affecté à la restauration scolaire ainsi que le chef cuisinier accomplissent un excellent travail.

Monsieur le Maire souhaite obtenir quelques éléments de comparaison avec les communes environnantes.

Madame Mas indique que les tarifs de cantines peuvent varier entre la gratuité et un coût de 6,20 € par repas pour des enfants demeurant sur une commune extérieure. En ce qui concerne Sainte-Adresse la gratuité peut être appliquée via le CCAS après étude du dossier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Convention ville de Sainte-Adresse/Association les Ateliers de Sainte-Adresse
Renouvellement - années 2018/2021 – signature - autorisation

L'Association des Ateliers de Sainte-Adresse est liée à la ville de Sainte-Adresse par convention.

Celle-ci pose les principes du soutien apporté par notre ville à l'Association, soutien qui se manifeste par l'octroi d'une subvention annuelle et par la mise à disposition de locaux.

Lors de la séance du 18 mai 2015, le conseil municipal s'était prononcé favorablement sur la signature de ladite convention pour une durée de trois ans.

Je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler cette convention pour une période de trois années et de signer les annexes n° 1 à 4 relatives à l'occupation des locaux, lorsque les plannings auront été conjointement établis entre la Ville et l'Association.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Convention ville de Sainte-Adresse/Association les Ateliers de Sainte-Adresse
Renouvellement - années 2018/2021 – signature - autorisation

Monsieur Bravard expose ce qui suit :

« L'Association des Ateliers de Sainte-Adresse est liée à la ville de Sainte-Adresse par convention.

Celle-ci pose les principes du soutien apporté par notre ville à l'Association, soutien qui se manifeste par l'octroi d'une subvention annuelle et par la mise à disposition de locaux.

Lors de la séance du 18 mai 2015, le conseil municipal s'était prononcé favorablement sur la signature de ladite convention pour une durée de trois ans.

Je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler cette convention pour une période de trois années et de signer les annexes n° 1 à 4 relatives à l'occupation des locaux, lorsque les plannings auront été conjointement établis entre la Ville et l'Association ».

Discussion

Monsieur le Maire précise que la Cour Régionale des Comptes stipule que si une Mairie subventionne une association qui ne respecte pas les règles élémentaires de la comptabilité la ville peut être accusée de complicité en cas de mauvaise gestion.

Monsieur le Maire fait également observer que la Région peut également être auditée en matière d'attribution de subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

PERSONNEL MUNICIPAL
Tableau Annuel d'Avancements de grades- Année 2018-

Madame Fischer expose ce qui suit :

« Certains fonctionnaires territoriaux réunissent les conditions d'ancienneté pour pouvoir prétendre à un avancement de grade.

Tous ces agents, riches d'une expérience professionnelle et faisant preuve d'efficacité méritent de bénéficier d'un tel avancement, soit au choix, soit suite à réussite à examen professionnel.

Par ailleurs, je vous rappelle que **le taux d'avancements de grades a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 à 100% pour l'année 2018, pour tous les grades.**

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de la Catégorie C,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 mai 2018,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancements de grades établi pour **l'année 2018.**

Cette modification préalable à la nomination entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Ainsi, je vous demande l'autorisation de procéder à des suppressions et créations de postes relevant de catégories B et C, comme suit :

CATEGORIE	NOMBRE DE POSTES	POSTES SUPPRIMÉS	POSTES CRÉÉS	DATE D'EFFET
B	1	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur Principal de 1 ^{ère}	29 mai 2018

			classe	
C	1	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	29 mai 2018
C	1	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	29 mai 2018

Discussion

Madame Mas indique que la ville a su faire face à ses obligations lors de la journée de grève le 22 mai dernier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

PERSONNEL MUNICIPAL

Fixation du nombre de représentants du personnel au C.H.S.C.T. placé auprès de la ville de SAINTE-ADRESSE, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Madame Fischer expose ce qui suit :

« Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 portant modification du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité au travail, ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la circulaire n° 12-016379-D du 12 octobre 2012,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 15 mai 2018,
 Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 70 agents,

Vu l'avis du Comité Technique du 25 mai 2018,

Considérant que le C.H.S.C.T. concerne l'ensemble des personnels territoriaux (titulaires et non titulaires) et a des compétences générales relatives aux conditions de travail, aux personnes et à des situations de risques particuliers,

Considérant que le C.H.S.C.T. a également des missions plus spécifiques en matière de prévention des risques professionnels, de visites de locaux, d'enquête sur les accidents de service et les maladies professionnelles,

Je vous propose de **fixer à 3** le nombre de représentants titulaires du personnel au C.H.S.C.T. de la ville de **SAINTE-ADRESSE**, et à **3** le nombre de représentants suppléants.

Par ailleurs, je vous propose le **maintien du paritarisme numérique** en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, à savoir 3 titulaires et 3 suppléants.

Enfin, je vous propose le recueil, par le C.H.S.C.T, de l'avis des représentants de la collectivité ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Groupement de commandes – matériel informatique

Signature – autorisation

Monsieur Lebourg expose ce qui suit :

« Suite à la proposition de la CODAH, nous envisageons d'adhérer au groupement de commande en cours de constitution pour la fourniture de matériel informatique.

Les autres membres du groupement sont la CODAH, la Ville du Havre, le Centre Communal d'Action Sociale du Havre, les communes d'Octeville-sur-Mer, Cauville et Harfleur.

Les accords-cadres établis à l'issue de la procédure de mise en concurrence seront conclus pour une période de 4 ans.

Je vous propose d'adhérer à ce groupement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que les marchés subséquents ».

Discussion

Monsieur le Maire indique que Sainte-Adresse veille à la sécurisation et à la rationalisation du parc informatique de la ville.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Subventions aux Associations – Année 2018

Seconde répartition

Messieurs Bravard, Egloff et Lebourg exposent ce qui suit :

« Lors de sa séance du 12 février dernier, le conseil municipal avait délibéré sur la première répartition liée à l'attribution de subventions aux associations.

La seconde répartition, soumise également au vote du conseil municipal, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Je vous propose de vous prononcer sur l'attribution de ces subventions aux associations :

	INTITULE	2018
culturel	Groupe photographique 2ème rideau	700 €
divers	Assoc Commerçants de SA	3 200 €
Sportif	SRH "point nautique"	8 500 €
exceptionnel	Roller and Caux " <i>rollers days SA</i> " <i>22 avril 2018</i>	1 000 €
	TOTAL	13.400 €

Discussion

Groupe photographique 2^{ème} rideau : Monsieur Bravard indique que la subvention proposée à l'Association Groupe Photographique 2^{ème} rideau est destinée à l'acquisition de matériel pour le studio photo.

Association des Commerçants de Sainte-Adresse : Monsieur Egloff rappelle que Monsieur Brasseur a été réélu Président de l'Association, Messieurs Agouram et Prosdocimo vice-Présidents.

Monsieur Egloff indique que les commerçants ont prévu le renouvellement du bal guinguette le 29 juin prochain ainsi que de nombreuses animations ; il fait observer à ce titre qu'il est nécessaire de pérenniser l'aide apportée aux commerçants afin de maintenir le lien social .

Monsieur Egloff indique également que la vente de produits en circuit court est également présente chez certains commerçants de la ville.

SRH point nautique : Monsieur Lebourg indique que les 8.500 € de subvention sont répartis comme suit : 5.500 € pour les charges salariales et les salaires répartis sur 2 mois et 3.000 € pour l'achat de petit matériel et de paddles gonflables.

Roller and Caux : Monsieur Lebourg indique que la subvention de 1.000 €, attribuée à l'Association Roller and Caux, est destinée à l'organisation du roller days ; il souligne que la CODAH participe également financièrement à l'organisation de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord à la Majorité (1 non-participation au vote, Monsieur Bravard, membre du bureau de l'Association 2^{me} rideau).

Cession d'une parcelle rue Jean Boulard prolongée

Déclassement – cession – autorisation

Monsieur Vivien expose ce qui suit :

« A l'occasion d'un projet de construction d'une maison sur le terrain situé n°28 rue Jean Boulard prolongée, nous avons été saisis d'une demande d'acquisition d'une bande de terrain d'environ 100 m², dépendant de la parcelle AB n°8, jouxtant la propriété objet du projet .

Cette bande de terrain n'est pas destinée à la construction, mais permettra aux pétitionnaires d'agrandir leur jardin et surtout d'accéder au garage prévu en fond de parcelle.

A l'heure actuelle, la parcelle AB n°8 constitue une voie sans issue permettant l'accès à des propriétés privées. Cette voie ne serait pas amputée par la bande en question, qui représente un talus enherbé.

Dans ces conditions, je vous propose ce soir :

- De constater la désaffectation de cette bande de terrain, qui ne présente pas d'utilité publique,
- D'en prononcer le déclassement
- D'en autoriser la cession au prix estimé par France Domaine, à savoir 10 € le m², au profit des futurs propriétaires de la parcelle AB n°9, Monsieur et Madame CRESSOT,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir, qui seront passés en l'étude de Maître LANFRANCHI, Notaire ; l'ensemble des frais liés à cette transaction (honoraires de géomètre, frais d'acte liés à la cession, frais et taxes liés à la publicité foncière...) étant à la charge des acquéreurs.

Les conditions de desserte et de circulation dans la rue Jean Boulard prolongée n'étant pas modifiées, la procédure de déclassement est dispensée d'enquête publique préalable ».

Discussion

Monsieur Vivien souligne que l'emprise liée à l'emplacement des containers à ordures ménagères, situés le terrain des nouveaux propriétaires de la parcelle AB n°9, devra être agrandie d'environ 2m².

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Utilisation des équipements sportifs

Mise à la disposition du collège de la Hève

Convention tripartite – Avenants - signature – autorisation

Monsieur Lebourg expose ce qui suit :

« Le Département de Seine Maritime participe aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs (gymnases et salles de sport) mis à disposition des collèges du Département et appartenant aux différents propriétaires (communes, associations, syndicats intercommunaux...).

Pour Sainte-Adresse, la participation financière du Département pour l'année 2017 s'élève à 17.404,08 €.

Afin de permettre le paiement de cette participation auprès de notre collectivité, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer d'une part un avenant de prorogation à la convention tripartite pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 10 juillet 2018 ainsi qu'un avenant financier à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège de la Hève pour l'année 2017.

Les annexes financières relatives à la période du 1^{er} janvier au 10 juillet 2018 nous seront transmises en juin 2018 ».

Discussion

Madame Martin s'interroge sur les travaux réalisés à la cantine du collège de la Hève et notamment ceux liés à l'accessibilité.

Madame Martin rapporte une information qui lui a été transmise à savoir la possibilité d'une ou plusieurs fermetures de classes au collège ainsi qu'un éventuel agrandissement du secteur scolaire lié à l'évolution du collège Théophile Gautier au Havre.

Madame Msica Guérout rassure Madame Martin sur la pérennité du collège de la Hève ; l'agrandissement du secteur scolaire et la révision de la carte scolaire n'étant pas du ressort du Département Madame Msica Guérout ne peut apporter d'information sur le sujet ; néanmoins le Département veille à ce que les cartes scolaires soient cohérentes.

Cependant, Madame Msica Guérout ajoute que le collège perd régulièrement des effectifs notamment de par la réforme des collèges qui a conduit certaines familles à inscrire leurs enfants en collège privé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Saison culturelle municipale 2018/2019

Définition des tarifs d'entrée

Monsieur Bravard expose ce qui suit :

« Comme chaque année nous devons définir les tarifs d'entrée aux spectacles et manifestations organisés sur la commune.

Saison 2018/2019 :

- **Jazz en entrée** : 7 mini concerts, formule cabaret, (19h00/21h00) auront lieu une fois par mois, les jeudis 4 octobre 2018 / 15 novembre 2018 / 13 décembre 2018 / 17 janvier 2019 / 7 février 2019 / 7 mars 2019 / 4 avril 2019.

Je vous propose d'appliquer le tarif suivant : 7 €/ personne.

- **Concert aux chandelles** : (date à déterminer)

Je vous propose d'appliquer le tarif suivant : 7€/personne ; tarif réduit 5€/personne (demandeurs d'emploi, étudiants, moins de 18 ans, familles nombreuses, groupes à partir de 10 personnes).

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Discussion

Monsieur le Maire rappelle que le festival Offenbach aura lieu cet été à Sainte-Adresse.

Madame Martin s'interroge sur la statue qui doit être implantée au bout du Monde dans le cadre des festivités estivales organisées par la ville du Havre et demande si la commune participe au financement de cette manifestation.

Madame Mas indique que la saison «un été au Havre», organisée par la ville du Havre est prolongée en 2018. La statue qui sera implantée au bout du Monde représentera un artiste portant sur son dos un enfant qui regarde l'horizon ; ce projet est financé par la ville du Havre, la CODAH et des partenaires privés.

Madame Mas ajoute que l'accès au Bout du Monde n'est pas en très bon état et qu'il serait nécessaire de rénover la promenade à cette occasion ; ce site étant potentiellement fragile il est toutefois nécessaire de rester prudent.

Suite à l'entrée en Maison de retraite de l'abbé David, Madame Martin s'interroge sur le devenir de la maison paroissiale.

Monsieur le Maire indique que le curé de la paroisse ne souhaite pas demeurer dans les lieux et rappelle que le diocèse détenteur du bail s'acquitte du loyer.

Monsieur le Maire fait observer que le diocèse a évoqué deux solutions concernant la maison paroissiale :

- 1 - la conserver et y loger des prêtres
- 2 - la racheter

Cependant, un avis contradictoire aurait été émis par un second membre du Diocèse.

Monsieur le Maire souhaiterait que ces lieux soient conservés tout en maintenant cette vocation de services aux paroissiens ; il évoque également la possibilité de transformer ces bâtiments en logements pour étudiants en classes préparatoires.

En ce qui concerne les édifices culturels Monsieur le Maire fait observer qu'il n'a pas le pouvoir de décision quant à leur devenir ; il rappelle que l'église Saint-Denis appartient à la ville et non au Diocèse; par contre, la chapelle Saint-André, construite après 1905, appartient au Diocèse.

D'autre part, sur le plan de la sécurité, Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait dans le bas de la rue de la Cavée Haize, au croisement des rues de Bléville et d'Ignaulval que soit édifié un rond-point afin que le bus puisse effectuer son retournement sans passer devant la chapelle Saint-André.

Dans un second temps, Monsieur le Maire souhaiterait que, dans sa réflexion, le diocèse prenne en compte le local des scouts situé à l'entrée de la rue de Bléville.

Sur le sujet précédent, en ce qui concerne la statue monumentale qui sera située au bout du monde, Monsieur Lebourg indique que la presse, a situé le Bout du monde sur la commune du Havre alors qu'il est sur le territoire dionysien.

Monsieur le Maire demande à la presse, présente ici ce soir, de bien vouloir rectifier cette erreur.

Monsieur Egloff ajoute qu'il en a été de même pour l'estacade et qu'il serait opportun de la situer sur son territoire d'origine : Sainte-Adresse.

Monsieur le Maire indique que la confusion vient du fait que la CODAH représente l'agglomération du Havre dont Sainte-Adresse fait partie.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire rappelle que lors de la prochaine séance de conseil municipal le 2 juillet prochain, le conseil municipal devra se prononcer sur l'élargissement de la CODAH ; à cet effet, le conseil de développement local en débatera lors de la réunion du samedi 16 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.
